



**Procès-verbal du Conseil de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique
Réunion du lundi 2 février 2026**

Le Conseil de gestion de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique de l'Université Bourgogne Europe s'est réuni le lundi 2 février 2026 à 12 heures 30, salle du Conseil de Droit, sous la présidence de Jimmy LOPEZ, Directeur de l'UFR.

Etaient présents ou représentés :

Monsieur David JACOTOT (procuration à Anne-Sylvie COURDIER), Monsieur Alexandre JEANNIN, Madame Natalie JOUBERT, Madame Lucie WATRIN, Monsieur Ferdi YOUTA (participation en visioconférence), représentant le collège A des enseignants.

Monsieur Dominique BIANCO (participation en visioconférence), Monsieur Pierre BORDAIS, Madame Anne-Laure CASSARD, Madame Anne-Sylvie COURDIER, Madame Nathalie DROIN, Monsieur Nicolas GERBAY, Madame Aurore GRANERO (participation en visioconférence), Monsieur Fabrice HOARAU (participation en visioconférence), M. Matthieu LLORCA, représentant le collège B des enseignants.

Madame Manel MAKROUF, Monsieur Roméo VILETTE, représentant le collège des étudiants.

Monsieur Baptiste GUIGNARD (participation en visioconférence), Madame Juliette OLIVIER, représentant le collège BIATSS.

Etaient invités et présents :

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (Vice-Doyen aux étudiants), Madame Christelle COUTANT-LAPALUS (Vice-Doyenne aux moyens), M. Denis CLAUDE (Référént FORTHEM), Madame Géraldine MAUGAIN (Vice-Doyenne aux relations avec les professionnels et à la communication), Madame Mireille MONNIER (Vice-Doyenne à la pédagogie en Master), Madame Aurélie TOMADINI (Vice-Doyenne à la pédagogie en Licence), Monsieur Philippe WINCKEL (Vice-Doyen aux relations internationales).

Monsieur Romain CARRE (Responsable Administratif), Madame Maud LE BARBANCHON (Responsable Administrative adjointe et Scolarité), Madame Béatrice LORSON (Responsable de la bibliothèque de section Droit), Madame Elodie BOUCHET (Secrétaire de séance).

Etaient excusés :

Madame Stéphanie DIRX, Madame Elsa FOREY, Madame Rachel GUILLAIN, Monsieur Ivan LEDEZMA, Monsieur Stéphane TIZIO, Madame Sonia BODROUX, Monsieur Kourouma GUESSAN-BI, Monsieur Alain CHATEAUNEUF (1^{er} Président de la Cour d'appel de Dijon), Madame Anne-Laure CHENAL-PETER (Présidente du Tribunal Administratif de Dijon), Monsieur François-Xavier MIGNOT (Bâtonnier de Dijon).

--

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 12h05 et rappelle les différents points de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 8 janvier 2026

PV approuvé à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

II. Informations générales

- Date du prochain Conseil de gestion : 17 mars 2026
- Conférence des Doyens des facultés de Droit et Science Politique :
 - Changement de Président, le Doyen de Saint Etienne Monsieur Baptiste BONNET a été élu.
 - Mon Master : Suite à la dernière conférence des Doyens, l'exploitation des données concernant les étudiants a été abordée promettant un fichier excel plus facilement exploitable. Également, la possibilité d'appeler les candidats après la rentrée sera donnée. Par ailleurs, la saisine du rectorat a été modifiée, les informations de parcours seront directement accessibles. Malheureusement, la demande faite à propos de l'étanchéité entre les deux phases (principale et complémentaire) n'a pas été acceptée. Enfin, actuellement en négociation pour l'an prochain, la fiabilisation des données étudiants par les universités elles-mêmes avec une étape de vérification dont la mise en place est encore à l'étude.
 - Studocu : De nombreux cours ont été mis en ligne sur cette plateforme sans l'autorisation des enseignants, dont beaucoup concernent notre faculté. Un document type et une procédure seront transmis prochainement aux enseignants pour demander le retrait des cours s'ils le souhaitent.
 - Commission de réflexion au sein du Conseil d'Etat sur le statut d'enseignant-chercheur et l'attractivité du métier.
- Bilan des surveillances des examens de décembre 2025 : les différentes actions menées pour lutter contre la fraude semblent avoir eu un impact positif puisqu'à priori il n'y a pas eu de fraude massive comme aux sessions précédentes. L'utilisation des détecteurs, le placement aléatoire et le durcissement des règles d'installation des étudiants avec le renfort des surveillants et des responsables pédagogiques ont favorisé la réussite de ces actions. L'effet dissuasif a été salué par les représentants des étudiants.

Des détecteurs supplémentaires vont être commandés pour pouvoir couvrir plus de salles d'examens. L'utilisation des détecteurs sera bien sûr laissée au souhait de chaque enseignant, il s'agit d'un outil proposé mais il n'est en aucun cas imposé.

Cette session d'examens a demandé beaucoup d'énergie aux équipes pédagogiques et administratives. Beaucoup de personnes se sont investies et ont contribué au bon déroulement des épreuves. Le budget alloué aux surveillants vacataires a explosé et ne pourra être reconduit de la sorte sur les deux sessions suivantes. Nous avons consommé la moitié de l'enveloppe budgétaire en une seule session (sur trois). Bien que la participation bénévole enseignante ait progressé par rapport à l'an dernier, elle reste insuffisante pour garantir des conditions de surveillance acceptables pour la session de juin si la demande de surveillants vacataires reste aussi importante en avril qu'en décembre. Des discussions entre responsables pédagogiques se sont engagées pour étudier la faisabilité de mutualisation des salles et créneaux horaires. A défaut de contribuer physiquement en tant que renfort de surveillance, il est indispensable de faire preuve de souplesse et de bonne volonté à l'organisation des examens et la construction du calendrier des épreuves. Un certain nombre d'exigences de la part des enseignants sont réellement pénalisantes et contribuent au problème. La prochaine session d'examens arrivant, je demande à tous une participation en conscience pour la soutenabilité de notre budget et dans le but final de garantir la crédibilité de nos diplômes.

III. Modifications de responsabilités pédagogiques

Monsieur André DAUTERIBES partant à la retraite au 31 août 2026, ses différentes responsabilités doivent être réattribuées à partir du 1er septembre 2026.

S'agissant de la Direction de la faculté Guy Coquille, l'antenne DSEP sur le campus de Nevers, une seule candidature, celle de Monsieur Raphael MAUREL, MCF enseignant essentiellement sur le site de Nevers.

S'agissant de la responsabilité pédagogique de la L2 Droit Nevers, une seule candidature, celle de Monsieur Benjamin POUCHOUX, MCF enseignant exclusivement sur Nevers.

L'équipe pédagogique de Nevers et les Présidents de sections ont été consultés, et n'ont formulé aucun avis contraire.

Direction du site de Nevers approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

RP L2 Droit Nevers approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

S'agissant de la responsabilité pédagogique de la LAP Nevers, une discussion sera engagée prochainement entre Madame Anne-Laure CASSARD et Monsieur Philippe JUEN, RP de la LAP Dijon, Monsieur Raphael MAUREL et Monsieur André DAUTERIBES. Une proposition sera présentée ultérieurement.

Madame Christelle COUTANT-LAPALUS, Directrice du M2 Droit Rural et cumulant d'autres fonctions, demande la désignation d'un Directeur Adjoint au M2. Monsieur Lionel BOSC, MCF, intervenant déjà sur ce diplôme et ayant traité le Droit rural dans sa thèse, présente sa candidature pour assurer cette fonction support. L'équipe pédagogique a été consultée et informée qu'à moyen-terme Madame Christelle COUTANT-LAPALUS pourrait quitter cette responsabilité. La candidature de Monsieur BOSC a été retenue. La prise d'effet est immédiate.

Co-RP M2 Droit rural approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

IV. Tarifs et conventions

- **Convention d'édition : CREDESPO / Les Editions ESKA**, concernant un ouvrage dirigé par M. Raphael PORTEILLA et intitulé « Le Pacifisme au XXI^e siècle », à paraître courant 2026. La contribution du laboratoire s'élève à 3000€.

Convention approuvée à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

- **Convention : UBE-Dijon Mayence/** renouvellement de l'Annexe 2 de l'accord-cadre Dijon-Mayence relative au double diplôme en Droit privé international, nos collègues mayençais souhaitent apporter deux modifications :
 1. Suppression du mémoire de Bachelor (*Bachelorarbeit*) pour les étudiants de la JGU
 2. Ajustement en conséquence du nombre de crédits ECTS

Convention approuvée à l'unanimité des présents et représentés (16 voix)

- **Convention : UBE DSEP et POLYTECH/ Université SHARDA ET DELHI NCR, INDE ;** Le but de chaque échange sera de permettre aux étudiants des deux établissements de suivre des cours, mais pas d'étudier pour obtenir un diplôme dans l'établissement partenaire. Les cours validés dans l'établissement partenaire sont acceptés pour obtenir des crédits pour le diplôme dans l'autre établissement.

Convention approuvée à l'unanimité des présents et représentés (16 voix)

V. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance plénière est levée à 13h50.